AB LOGISTIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 400 euros
Siège social : 3 Impasse de l'Hers
- ZA LA VIOLETTE 31240 L'UNION
853771764 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 01 DÉCEMBRE 2023

L'an Deux mille vingt-et-trois,

Le 01 décembre, à 16 heures,

Les associés de la société AB LOGISTIQUE, société à responsabilité limitée au capital de 5 400 euros, divisé en 540 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur Maxime ANDRIEU, titulaire de 108 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Jean-Marc BESCOS, titulaire de 324 parts sociales en pleine propriété,

Madame Sylvie ANDRIEU, épouse BESCOS, titulaire de 108 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marc BESCOS, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,

- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Jean-Marc BESCOS, démissionnaire,

- Rémunération de la gérance,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Marc BESCOS de ses fonctions de gérant, notifiée le 27 novembre 2023 à chacun des associés et décide de nommer en qualité de nouveau gérant à compter de ce jour, à savoir le 01 décembre 2023 ;

Maxime ANDRIEU,
demeurant 9 Rue Jean Rodier Appt F153 Bat F 31400 TOULOUSE,
pour une durée illimitée.

Maxime ANDRIEU exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Maxime ANDRIEU déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Maxime ANDRIEU ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

Jean-Marc BESCOS
Gérant démissionnaire,

Signé électroniquement le 14/12/2023 par
Jean-Marc BESCOS

Signed with universign

Sylvie BESCOS

Signé électroniquement le 18/12/2023 par
SYLVIE BESCOS

Signed with universign

Maxime ANDRIEU,
Associé acceptant le mandat social,

Signé électroniquement le 18/12/2023 par
Maxime ANDRIEU

Signed with universign

AB LOGISTIQUE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 400 euros
Siège social : 3 Impasse de l'Hers
- ZA LA VIOLETTE 31240 L'UNION
853771764 RCS TOULOUSE

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 01 DÉCEMBRE 2023

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean-Marc BESCOS de ses fonctions de gérant notifiée le 27 novembre 2023 à chacun des associés et décide de nommer en qualité de nouveau gérant à compter de ce jour, à savoir le 01 décembre 2023 ;

Maxime ANDRIEU,
demeurant 9 Rue Jean Rodier Appt F153 Bat F 31400 TOULOUSE,
pour une durée illimitée.

Maxime ANDRIEU exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Maxime ANDRIEU ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.